
**MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN**

N° **00162** /MEFP/DGCPT/DI

Dakar, le **27JUILLET 2016**



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ
PUBLIQUE ET DU TRÉSOR**

DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

**PROJET D'ADHESION DU TRESOR PUBLIC AUX SYSTEMES DE
PAIEMENTS DE L'UEMOA (SICA-UEMOA & STAR-UEMOA)**

1. JUSTIFICATION DU PROJET

L'exécution des opérations de recettes et de dépenses par le Trésor public, pour être efficace, doit répondre aux exigences de célérité et de sécurité.

Actuellement, pour les opérations de recettes, les chèques remis à l'encaissement par les comptables directs du Trésor sont, après traitement dans leur comptabilité, acheminés physiquement à la BCEAO avec beaucoup de lenteur pour des délais pouvant aller jusqu'à 15 jours pour les chèques hors place.

A ces délais de traitement qui impactent la gestion de la trésorerie et les productions comptables, il faut ajouter les risques de pertes ainsi que les moyens déployés, humains et matériels, qui ne procurent pas toute la sécurité requise.

En matière de dépenses, les règlements effectués et envoyés physiquement aux différentes banques peuvent souffrir de délais plus ou moins longs qui ne sont plus recommandés dans une administration qui doit avoir pour crédo d'offrir aux usagers des services de qualité.

Pour pallier les aléas répertoriés ci-dessus, la modernisation des systèmes de paiements est devenue un impératif pour toute administration financière soucieuse d'améliorer ses performances.

Aussi, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) souhaite-elle intégrer le dispositif mis en place par la BCEAO, pour moderniser ses moyens de paiements et ainsi participer aux différents systèmes de paiement électronique communautaires (SICA-UEMOA et STAR-UEMOA).

A l'instar des banques et établissements financiers de l'UEMOA, la participation du Trésor permettra de passer à un système de compensation automatisé des règlements ou de paiement en temps réel ; et ce, en vue de réaliser une avancée considérable en terme de modernisation allant dans le sens de son Programme de développement stratégique (PDSAT) 2014-2018 et son Contrat de performance 2016-2018.

2. PRESENTATION DES SYSTEMES DE PAIEMENTS DE L'UEMOA

2.1. SICA-UEMOA :

SICA-UEMOA est le Système interbancaire de Compensation automatisé dans l'UEMOA qui a eu un démarrage progressif de 2005 à 2008.

C'est un système d'échange des opérations de paiement automatisé qui assure la compensation multilatérale des transactions entre les participants en vue du règlement.

Les participants à SICA-UEMOA sont :

- les banques ;
- les services financiers de la Poste ;
- les Trésors publics nationaux ; et,
- la BCEAO.

Les opérations admises sont :

- les virements (inférieurs à 50 000 000) ;
- les prélèvements ;
- le chèque (avec image scannée) ; et,
- les effets de commerce : billet à ordre (avec valeur papier) et lettre de change (avec valeur papier).

2.2. STAR-UEMOA :

STAR-UEMOA est le Système de Transfert automatisé et de Règlement de l'UEMOA qui a été mis en production le 25 juin 2004.

C'est un système électronique, centralisé pour le règlement en temps réel, des instructions de paiement, en FCFA.

La participation à STAR-UEMOA est ouverte aux structures suivantes :

- la BCEAO ;
- les banques et établissements financiers agréés ;
- le Trésor public ;
- les institutions financières régionales ;
- le Groupement interbancaire monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA).

Dans le cadre du projet, le Trésor public va passer de statut de participant "indirect", sous le couvert du «Service Bureau» ouvert dans les locaux de l'Agence principale de la Directions nationale de la BCEAO, à celui de participant "direct". Ainsi, le Trésor public va posséder un compte de règlement (unique) ainsi qu'une liaison directe avec le système qui est géré par la BCEAO. Cette liaison lui permet d'émettre directement des ordres de paiement et de suivre sa position quotidiennement.

3. OBJECTIFS DU PROJET

L'adhésion du Trésor à SICA-UEMOA et STAR-UEMOA permettra notamment de :

- améliorer le traitement des règlements de compensation ;
- moderniser les outils de gestion et d'information financière du Trésor public sénégalais ;
- réduire les délais d'échange et de règlement des valeurs à support papier au niveau national et entre pays de l'UEMOA ;
- assurer l'encaissement en quasi-temps réel des chèques remis à l'encaissement dans les services du Trésor public ;
- assurer le paiement en temps réel des dépenses effectuées au profit des tiers ;
- réduire les coûts et les risques liés aux procédures manuelles de manipulation des espèces et de leur transport ;
- améliorer le dispositif de suivi du Compte unique du Trésor (CUT).

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- connexion à STAR-UEMOA pour des virements bruts unitaires impactant les comptes des bénéficiaires en temps réel (41 secondes) supérieurs à 50 millions ;
- connexion à SICA-UEMOA pour des virements unitaires ou multiples impactant les comptes des bénéficiaires à J et qui sont inférieurs à 50 millions ;
- connexion à SICA-UEMOA pour des compensations de chèques ou d'effets de commerce impactant le compte de règlement du Trésor à J+1 ;
- parachèvement de la première phase du projet de gestion et de suivi du Compte unique du Trésor (CUT) dans le sens d'assurer la disponibilité de l'information relative à la position des comptes ouverts à la BCEAO au nom de l'Etat ;
- amélioration de la gestion de la trésorerie de l'Etat en termes de performance et de sécurité ; et ce, dans l'optique de moderniser le processus de paiement des comptes directs du Trésor et de transformer progressivement le Trésor public en banque dans son fonctionnement ;
- assurer une meilleure coordination entre les administrations financières en matière de gestion de la trésorerie ; à savoir pour :
 - o la Direction générale des Impôts et Domaines et la Direction générale des Douanes : l'accélération du processus d'encaissement des recettes publiques via les guichets du Trésor public directement. De plus, l'adhésion aux systèmes de paiements de l'UEMOA pourrait réduire considérablement le volume des chèques impayés car le dénouement des opérations d'encaissement de recettes publiques est connu le lendemain ;
 - o la Direction générale des Finances : l'impact des comptes des bénéficiaires de mandats ou de règlements à J+1 pour des montants inférieurs à 50 000 000 FCFA et en temps réel pour des montants supérieurs à 50 000 000 FCFA.

5. PERSPECTIVES

La connexion aux systèmes de paiements de l'UEMOA (SICA-UEMOA et STAR-UEMOA) est un préalable pour le Trésor public sénégalais de se lancer notamment dans :

- **la monétique** via son adhésion au Système interbancaire de paiement et de retrait par carte au sein des huit pays de l'UEMOA avec le GIM-UEMOA. Ce qui permettrait au Trésor de mieux répondre aux attentes des usagers par la mise en place de Guichets automatiques de billets (GAB) et de Terminaux de paiements électroniques (TPE) pour le paiement notamment des bourses des étudiants, des pensions de retraites, ... ;
- **le télépaiement**, en relation éventuellement avec l'Agence de Développement de l'Informatique de l'Etat (ADIE) via sa plateforme TELEDAC ou avec la Direction générale des Douanes via la plateforme CORUS. Ce qui permettra aux usagers d'effectuer le règlement de droits et taxes via des plateformes web sans se déplacer pour éviter les longues files d'attentes ;
- **le « E-Banking »**, pour offrir aux usagers des services bancaires en ligne (demande de chèquiers et de relevés d'opérations pour les gestionnaires de comptes ouverts au Trésor, accès en temps réel aux comptes ouverts au Trésor,...) ;
- **le SMS-Banking** pour offrir aux usagers des alertes SMS sur leurs transactions avec le Trésor (position de dossiers de paiement, notification de droits à payer, gestion de comptes par messagerie texte 24h/24 et 7j/7.

6. CHANGEMENT MAJEUR DANS SIGFIP ET LE LOGICIEL DE GESTION DE LA SOLDE ET/OU DES PENSIONS

Les échanges de données entre le Trésor public et la BCEAO, dans le cadre de la connexion aux systèmes de paiements de l'UEMOA (SICA-UEMOA et STAR-UEMOA), notamment lors des paiements par chèques ou virement devront se faire de façon normalisée.

Dans le processus de paiement des dépenses publiques, les informations sur les comptes bancaires des bénéficiaires sont saisies en amont dans les systèmes de gestion des Finances publiques (SIGFIP) et de gestion de la Solde et/ou des Pensions.

Il convient désormais de prendre les mesures nécessaires pour un respect de la structuration des comptes bancaires des bénéficiaires de mandat de paiement (salariés et/ou pensionnaires, fournisseurs, ...) saisis dans ces systèmes informatiques (ou tout autre système informatique similaire) selon le format ci-après :

<i>Titulaire du compte</i>	<i>Banque</i>	<i>N° Compte bancaire</i>			
		<i>Code banque</i>	<i>Code guichet</i>	<i>N° Compte</i>	<i>Clé RIB</i>
		<i>(5 caractères alphanumériques)</i>	<i>(5 caractères numériques)</i>	<i>(12 caractères numériques)</i>	<i>(2 caractères numériques)</i>

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire sur le projet, veuillez contacter la Direction de l'Informatique de la DGCPT au **338498400** ou à l'adresse **di@tresor.gouv.sn** ou visitez le site internet de la DGCPT à l'URL **www.tresor.gouv.sn**

